



COMPTE RENDU DU CTL DU 15/04/2014

Après lecture de sa déclaration liminaire, la CGT a remis au directeur les pétitions-motions revendiquant une prime pour les agents qui exercent une mission d'accueil pour les particuliers, pour les professionnels, pour l'enregistrement à Rennes et pour le cadastre à SAINT MALO,

Réponses du directeur:

La pétition-motion réclamant une prime pour les agents de la Paierie départementale, qui avait été remise par la CGT lors d'une précédente audience par la CGT, a été transmise par la direction locale à la DG.

Concernant les primes d'accueil :

Le directeur a fait savoir qu'une dizaine de directeurs avait été consulté sur le sujet. Son point de vue est le suivant : « une prime d'accueil pose des sujets, des problématiques : quel quota ? Qui fait de l'accueil ? Quelle est la différence entre l'accueil généraliste et l'accueil complexe. L'attribution d'une prime va faire des mécontents. Nous avons en outre des contraintes budgétaires ».

Concernant le service accueil Rennes Magenta : un dispositif exceptionnel a été mis en place, avec l'appui de 2 EDRA et d'un A. La direction a fait un effort considérable. La campagne IR va être tendue, des moyens supplémentaires ont donc été apportés pour y répondre.

Sur la démarche stratégique : « à ce jour je n'ai pas de plan de démarche, je vous le répète. »

Examen des points à l'ordre du jour :

Pont naturel du 30 mai :

Compte tenu de l'avancement des dates de campagne, M MARIEL a proposé que le 30 mai soit un pont naturel. La direction a soutenu que la décision de ne pas accorder ce pont lors du précédent CTL n'était pas figée et dépendait des dates de campagne. La CGT a dénoncé ce tour de passe-passe, a fait remarquer, que contrairement à ce que la direction soutenait, ce pont du 30 mai n'avait pas été mis en suspens mais simplement refusé lors du CTL du 18 février.

Les organisations syndicales ont insisté sur le fait que ce pont obligeait les agents à poser un nouveau jour de congé et que cela pouvait poser des problèmes pour certains, même si pour beaucoup d'autres ce serait une bonne nouvelle.

Vote : FO et CFDT pour
CGT et Solidaires : abstention.

DUERP et PAP :

La direction a présenté son rapport : 3113 lignes examinées, ce qui signifie 3113 risques recensés. Le premier risque qui ressort : les risques psycho sociaux (30%)

44 mesures de préventions ont été prises ;

Un risque A qui se retrouve aussi dans le PAP : « risque de chute » sur le site de Cancale. La mesure de prévention est en cours.

La CGT a indiqué qu'il ne fallait pas uniquement se féliciter du DUERP, mais qu'il fallait vivre dans le réel, c'est à dire la vie au quotidien dans les services. Un rappel a été fait sur les difficultés et les tensions nombreuses qui existent dans les services suite aux restructurations et aux suppressions

de postes qui en découlent.

M MARIEL a remercié très vivement ses collaborateurs pour le travail accompli sur le DUERP, sur la conduite des travaux. Il a ensuite répondu sur le DUERP et son utilité : « Il y a les mesures locales que l'on peu prendre, mais cela ne purge en aucun cas les revendications des agents qui ne peuvent pas être réglées par le DUERP ».

La CGT a rappelé fermement qu'il existait bien un lien entre les mesures prises par la DG et les revendications des agents ; les mesures nationales ont en effet un impact direct sur les conditions de vie au travail des agents dans les services.

Budget :

La direction a présenté le budget 2013 et le budget prévisionnel: baisse de 2,5 % sur les dotations de 1^{er} niveau. La contrainte budgétaire reste forte. Il faut continuer à rechercher des économies et faire des efforts sur certains postes comme par exemple sur les lettres avec AR ; les coûts d'affranchissement restant très importants.

La CGT a expliqué que si les efforts consistaient en une dégradation de nos missions, elle ne pouvait que s'y opposer. Nous avons ainsi dénoncé :

- la baisse de la qualité des communications à la TCA tant pour les usagers que pour les collègues depuis le passage à l'opérateur SFR ;
- les problèmes de procédures suite à l'envoi en simple des courriers
- les problèmes liés aux frais de déplacement : si la baisse des frais de déplacements se traduit par une diminution des interventions des vérificateurs et des huissiers, on diminue la qualité du service public... M ZOLLER a certifié que non. Nous jugerons sur pièces, mais à ce jour, nous sommes très dubitatifs et nous serons particulièrement vigilants,

En outre, démonstration a été faite que certaines économies constituaient des « petites économies » au regard du budget annuel (budget lié au papier A4 par exemple), et que vouloir faire encore des économies sur ces postes créait des tensions et conduisait à de grandes difficultés dans les services.

M ZOLLER a précisé que pour le frais de déplacements la direction avait dès à présent prévu une augmentation des frais liés aux déplacements kilométriques résultant des missions.

M MARIEL a affirmé qu'il était nécessaire de concilier contraintes budgétaires et exercice de nos missions sans pour autant les dégrader. Il a indiqué : « Je ne fais pas partie des directeurs qui au mois d'octobre novembre demande une rallonge budgétaire car leur budget annuel est épuisé ! ».

M ZOLLER a répondu sur l'affranchissement en soutenant qu'« il n'y avait pas de risque au niveau des procédures et qu'il n'y avait pas de « petites économies ».

Sur le déploiement de nouveaux postes informatiques :

L'ESI a recensé les micro-ordinateurs compatibles avec Windows 7. Il en ressort un taux d'incompatibilité de 80 %. La direction a remplacé 49 % des unités centrales et s'engage à poursuivre de nouvelles acquisitions.

LA DG travaille actuellement sur la compatibilité des applications métiers et de Windows 7

Vive discussion entre la CGT et la direction sur l'affranchissement et les procédures :

La CGT a dénoncé l'envoi de certaines pièces de procédure en courrier simple au lieu d'un envoi avec AR ; elle a ainsi dénoncé des procédures non sécurisées et des privations de droits et garanties pour les usagers. Elle a par ailleurs fait remarquer que tous les contribuables et redevables n'étaient pas placés sur un pied d'égalité : l'envoi avec accusé de réception est conditionné à un montant de redressement. L'envoi en courrier simple concernent en majorité de « petites gens » qui n'ont pas les moyens de s'entourer de conseillers fiscalistes.

La direction a répondu que ce n'était pas une obligation d'envoyer en AR, que cette obligation ne figurait pas dans le Livre des Procédures Fiscales, qu'il n'y avait pas de changement de législation en la matière et que c'étaient des directives nationales qui avaient fait évoluer l'envoi des AR.

Sur les déplacements de fonds :

La CGT rappelle que le métier des agents des finances publiques n'est pas de se déplacer avec de l'argent.

Pour M MARIEL, il faut supprimer le cash des trésorerie rurales.

Numérisation des factures au Service Facturier (SFACT) :

La direction a présenté le dispositif de numérisation, son expérimentation par le SFACT et insisté sur son intérêt.

La CGT a d'ores et déjà fait remonter les difficultés rencontrées depuis la mise en place de cette numérisation :

- problèmes techniques liés au 2ème écran : résolutions, grosseur des caractères, contraste... ;
- micro coupures, déconnexions réseau qui empiètent sur le bon fonctionnement ;
- intensification du travail sur écran : les agents demandent une « salle de repli » pour pouvoir prendre de véritables pauses. La direction a indiqué qu'elle recueillait dans le cadre d'un cahier des charges les demandes.

La CGT a affirmé que la dématérialisation des pièces et l'industrialisation des tâches créaient les troubles musculo-squelettiques (TMS) de demain.

Elle a également fait remarquer qu'il aurait été judicieux que le médecin de prévention se déplace et que l'on prenne le temps d'expliquer aux agents le fonctionnement du double écran.

Rapport d'activité :

La direction a demandé aux organisations syndicales de formuler leurs interrogations. La CGT a répondu en invitant la direction à présenter son rapport d'activité. M MARIEL ne s'y est pas opposée et la présentation du rapport d'activité a pu débiter.

Sur le recours hiérarchique :

La CGT a rappelé son attachement aux CAPL.

M ZOLLER : « L'autorité hiérarchique recevra les agents, les écoutera et ne prendra des décisions qu'en cas d'erreur manifeste du notateur. Pour le reste, l'examen se fera en CAPL , c'est une position locale, aucune directive nationale n'est imposée ».

Nous avons pris acte. La CAPL ne doit pas, en effet, être vidée de son sens car les agents ont élu leurs représentants pour les défendre dans cette instance.

Sur les projets immobiliers :

- le déménagement de la trésorerie de ST Meen le Grand a eu lieu le 1^{er} mars 2014

- le déménagement de la paierie départementale se déroulera courant du 1^{er} trimestre 2015 .

La CGT a interpellé la DRFIP en énonçant les interrogations et inquiétudes des agents de ce poste :

- possibilité de débiter leur journée à 7 h comme cela se fait à l'heure actuellement ?
- quid de la cantine,
- quid des places de parking dont ils disposent actuellement au parking du Colombier,
- accès personne à mobilité réduite ;
- maintien de deux plateaux ;
- volonté des agents de visiter les nouveaux locaux ;
- mutation possible des agents ? (M MARIEL n'a pas compris cette demande).

La direction a indiqué que l'étude venait tout juste de commencer et qu'elle ne pouvait pas répondre dans l'immédiat. Elle a précisé que l'objet de l'étude était justement de recenser les problèmes et que la visite des locaux était prématurée. La CGT a indiqué qu'elle préférait anticiper, qu'elle ne voulait pas, comme cela c'est déjà produit, être mise devant le fait accompli. Pour la CGT, ce déménagement ne doit se faire que s'il permet de maintenir le même niveau de service public et de qualité de vie au travail pour les agents. Les revendications des agents devront être entendues et satisfaites. De plus, il faudra que la direction passe par une consultation du CHSCT, avec recueil de l'avis des acteurs de prévention. A noter qu'un projet de réaménagement de la cité administrative prévoit également (à plus long terme et sous réserve d'obtention des crédits correspondants, soit au moins 1 million d'euros), le transfert de la trésorerie municipale de Rennes à la Cité, avec un accueil commun et une caisse unique.

- le déménagement de la trésorerie de la Guerche est programmé en 2016. Pour la CGT (qui continue à refuser cette fermeture de trésorerie, la direction doit tirer les conséquences de cette décision et affecter d'urgence des agents sur les deux emplois vacants).

Campagne impôt sur le revenu :

La direction a fait le bilan de la campagne 2013 qui s'est dans l'ensemble bien déroulée. Le seul bémol : l'accueil téléphonique sur Magenta qui n'a pas été à la hauteur. Elle a ensuite présenté le dispositif 2014, qui se situe dans la continuité de celui de 2013.

La CGT est intervenue en rappelant les termes de l'audience du 3 avril qu'elle avait demandée dernier, notamment les inquiétudes des agents et ses mises en garde : calendrier resserré, envoi des 2042 avec une réception téléphonique et physique qui ont débuté avant la date officielle. Elle a dénoncé une campagne officielle qui se tient sur un temps beaucoup trop court.

Elle a, en outre, fait valoir que le CTL sur la campagne était trop tardif.

Elle a insisté sur le fait que cette campagne allait se tenir à flux tendu : manque de personnel, chevauchement des missions (campagne IR, saisie des déclarations foncières D4, MAJ TH...).

Elle a insisté aussi sur le fait que les agents n'étaient pas les VRP de la DG pour la télédéclaration, que ce n'était pas leur métier.

La CGT a par ailleurs demandé qu'aucune pression ne soit exercée sur les congés des agents.

Réponse de la direction : « la DRFIP est tenue par la note de campagne nationale, elle ne pouvait donc pas tenir un CTL avant diffusion de cette note. La direction sera attentive et apportera de l'aide, une vigilance particulière sur 2 SIP pour D4 »

Sur la situation de Saint Malo :

La CGT a constaté un déficit de -4 agents C et annoncé que la réception du public avait commencé difficilement. Les collègues sont, en effet, amenés à effectuer des vacations physiques et téléphoniques tous les jours du 20 avril au 4 juin.

Concernant la situation du SIP de Saint Malo Nord, suite à la création d'une cellule CSP sur ce site par détachement du contrôleur du 2ème secteur, la délégation CGT a demandé que la direction pourvoie le poste de contrôleur devenu de fait vacant sur ce secteur.

La direction a répondu que la situation de ce secteur était transitoire, qu'il ne s'agissait aucunement d'une volonté de fusionner les secteurs et qu'il ne fallait pas y voir le "faux nez d'une réforme de structure". Confirmant que la situation en l'état n'était pas normale, le directeur a déclaré qu'il allait voir ce qui pouvait être fait pour pallier à cette situation. A cours de leurs différentes interventions, les représentants CGT, FO, SOLIDAIRES ont réaffirmé leur opposition à la fusion de secteurs.

SIP de Rennes Est :

Il a été fait remarquer qu'un B manquait sur un secteur. La direction a répondu que le cadre A qui a été affecté en septembre sur ce SIP intervient en tant que renfort sur ce secteur et que les agents n'avaient donc pas été lésés.

Pôle de recouvrement spécialisé (PRS) :

Mme MACE a présenté les missions du PRS et les transferts de postes pour sa mise en place.

La CGT a dénoncé un problème récurrent : la création de cette structure nécessite l'avis du CHST et des acteurs de prévention. Si des efforts ont été faits par la direction, un problème de fond et de méthode demeure : si l'avis de l'Inspecteur santé et sécurité au travail a été formalisé, celui du médecin de prévention n'existe pas.

M ZOLLER : « ce projet ne correspond pas à un projet important, la direction n'avait donc pas obligation à saisir un CHST sur ce sujet. Elle a pourtant tenu à saisir cette instance et ne peut être tenue responsable si la saisine a eu lieu tardivement (calendrier) et si le médecin de prévention n'a pas donné son avis.

La CGT a indiqué que le SIE de Rennes Sud est en sous effectif à ce jour de 1,1 agent et que ses charges comme beaucoup de services sont en constante augmentation. Le transfert de l'emploi à temps plein vers le PRS correspond en réalité aux missions d'un demi agent au SIE de Rennes Sud, soit un déficit total pour le SIE de -1,6. Des risques psycho-sociaux sont donc à craindre.

La CGT souhaite disposer de tous les éléments pour se prononcer sur la mise en place du PRS et ses conséquences éventuelles sur les conditions de vie au travail des agents des SIE concernés et du PRS. Ses représentants comme ceux de Solidaires ont donc refusé de prendre part au vote.

FO a voté pour et la CFDT s'est abstenue.

Formation Professionnelle :

Présentation a été faite de la formation professionnelle à la DRFIP 35.

La responsable à la formation professionnelle a confirmé la dématérialisation des modules de formation et annoncé le développement des e-formations. Ces e-formations répondent, d'une part à une volonté de donner des bases aux stagiaires de façon à ce que ceux-ci acquièrent des connaissances de base en amont des stages présentiels (mise à niveau des stagiaires), et d'autre part à une nécessité de stages de courte durée (stage d'une demie journée). Ces e-formations se feront dans les services avec mise en place d'une charte de la e-formation (poste de travail, locaux...).

La CGT a répondu qu'il était impossible d'effectuer ces e-formations dans les services : pas de poste de travail, pas de locaux adaptés et contraintes liés aux missions quotidiennes. Nous avons en outre indiqué que, si e-formation il y avait, celle-ci devait se tenir dans les locaux du Turgot adaptés à une formation professionnelle de qualité. La direction a rétorqué que pour les agents de Rennes cela ne posait pas de problème, mais que par contre pour ceux des sites extérieurs c'était contraignant.

Nous avons aussi fait remarquer que ces e-formations n'étaient pas adaptées dans la mesure où lorsque l'agent en e formation bloquait sur une réponse, il lui était impossible de passer outre la question et que la e-formation ne pouvait pas de fait se poursuivre.

Questions diverses :

- Changement de poste à l'intérieur du SIP de Rennes Ouest :

La CGT a demandé la procédure à suivre pour les agents actuellement en poste sur le SIP Rennes Ouest (SAID, cellule SCP, FI, accueil) qui souhaitaient changer de poste à l'intérieur même du SIP : fiche de vœux à déposer, règle de l'ancienneté.

Pour la FI, M MACE a indiqué que M DERRIEN chapeautait ce service, qu'il était gestionnaire... la CGT a fait remarquer que quelle que soit leur structure les agents relèvent administrativement du SIP Rennes Ouest.

Pour les autres structures (SAID Cellule SCP et accueil), la décision appartient au responsable de service et à ses adjoints, il n'y a donc pas selon lui de fiche de vœux à faire. La direction n'a pas précisé selon quels critères les affectations étaient susceptibles de se faire (profil ancienneté, bon vouloir du chef de service...). Nous vous conseillons donc dans tous les cas de rédiger une fiche de vœux afin que toutes les demandes soient examinées.

- Berkaniens :

Les personnels de cantine et de nettoyage berkaniens et ceux qui ont été titularisés ne disposent toujours pas de poste informatique, ils ne peuvent donc avoir accès notamment à AGORA et à Ulysse.

La CGT demande qu'un poste soit mis à leur disposition.
M MACE a répondu qu'il allait s'en occuper.

- Saint Meen :

A la question de savoir si des effectifs seront affectés, M MARIEL a répondu: « y a t il des agents qui arrivent au 1^{er} Juin ? On fera au mieux comme on fait toujours.

- Remembrement suite à la ligne LGV :

M FRANQUE a confirmé l'idée d'une mise en place temporaire d'une équipe dédiée pour traiter les missions de remembrement liées à la ligne LGV. Ces missions auraient du être exécutées par les agents du SPF de Vitré, mais la direction a imposé le transfert du SPF de Vitré à Rennes. La direction verra si elle peut mettre en place cette structure à Rennes en septembre 2014.
Les agents des SPF de Vitré et de Rennes II apprécieront.

Fin de la séance à 18h50 !